

Conditions générales de vente

1. Préambule:

La vente de nos marchandises et de nos services sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente. L'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente au moment de la validation de sa commande. Ces conditions générales de vente sont considérées comme expressément acceptées par l'acheteur, au plus tard lors de la réception de la marchandise ou de la prestation, même si il y a pu fait opposition entre temps. Une dérogation à ces conditions générales de vente ne peut être possible et valable qu'avec notre accord écrit pour chaque contrat.

2. Tarifs:

A défaut d'un accord particulier, les tarifs appliqués sont ceux valables le jour de la livraison de la marchandise ou du service et auxquels se rajoutent la TVA légale en vigueur. Les prix s'entendent ex usine, emballage inclus. A défaut d'un accord particulier, les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

3. Transport et transfert de risque:

L'expédition s'effectue toujours aux risques du destinataire. Le transfert de risque est effectif lors de la remise de la marchandise au transporteur et au plus tard lors du départ de la marchandise de l'usine ou du stock

4. Livraison:

Les délais de livraison que nous communiquons précisent la date d'envoi régulière prévue de la marchandise. Nous nous efforçons de respecter ce délai au mieux. Les délais de livraisons convenus ne sont valables que si tous les éléments de la commande sont clarifiés et si l'acheteur à satisfait à temps à l'ensemble de ses obligations. Lors du non respect - incriminable au vendeur - du délai de livraison, l'acheteur nous donnera, par écrit, un délai supplémentaire raisonnable. Si ce délai n'est de nouveau pas respecté, et ce par notre faute, l'acheteur pourra se rétracter du contrat de vente concerné. Les cas de force majeure qui

peuvent retarder ou empêcher une livraison libèrent notre société de son obligation de li

vraison pendant la durée de l'empêchement plus un délai raisonnable de redémarrage.

Ceci concerne notamment : guerre, révolte, incendie, catastrophes naturelles, grèves, accident, pénurie de matière première ou d'énergies et impossibilité d'être approvisionnée elle-même par les fournisseurs ou les transporteurs normaux. Si la résolution de l'empêchement ne peut raisonnablement être prévue ou définie, nous sommes habilités à nous rétracter en partie ou entièrement du contrat, sans aucune obligation de livraison ultérieure. Si l'acheteur retarde l'acceptation de la marchandise ou s'il contrevient à ses obligations de coopération, nous sommes habilités à demander une indemnisation incluant un surcroît de dépenses éventuel. Nous nous réservons le droit de faire valoir des droits supplémentaires.

5. Droit de retour:

Les marchandises fabriquées sur demande spécifique ou les productions spéciales sont exclues du droit de retour.

6. Paiement:

Les conditions de paiement en vigueur sont celles indiquées sur la liste de prix du client. Le paiement est considéré validé lorsque le montant est crédité sur notre compte sans aucune restriction. Lors du dépassement du délai de paiement ou du paiement partiel à date butoir, au plus tard 30 jours après la date de facturation et ce même si aucune relance n'a été effectuée, l'acheteur est considéré comme étant en défaut de paiement. En ce cas, nous sommes habilités à réclamer 8% d'intérêts à partir de la date butoir et nous réservons le droit de faire valoir des droits supplémentaires

7. Droits de propriété:

La marchandise livrée reste la propriété de notre société jusqu'au paiement complet du prix d'achat et de toutes les créances présentes ou futures liées à la transaction (marchandise sous réserve de propriété). L'acheteur est autorisé

dans le cadre de son activité professionnelle à vendre les marchandises sous réserve de propriété, à condition qu'il remplisse ses obliga-

tions envers nous. Tout nantissement et cession de garantie sont interdits. Toute implication d'un tiers dans nos droits de propriété devra nous être immédiatement signalée. Si l'acheteur ne remplit pas ses obligations envers nous, nous sommes en outre autorisés à réclamer la restitution de la marchandise. L'acheteur n'a en ce cas aucun droit de propriété.

8. Information et conseil:

Toutes les informations données par écrit ou bien oralement sur la compatibilité et l'utilisation de nos marchandises, le sont d'après nos connaissances. Ceci ne dispense pas l'acheteur de vérifier par lui-même l'adéquation de la marchandise avec l'utilisation prévue.

9. Prétentions pour défauts matériels:

Les droits de garantie de l'acheteur exigent qu'il ait correctement rempli les obligations d'inspection et de notification des défauts. Les réclamations pour défauts de la part de l'acheteur sont exclues si le défaut est dû au fait que la marchandise livrée a été transportée, stockée, manipulée ou transformée de manière incorrecte. En outre, il n'y a pas de droit aux défauts en cas d'usure naturelle. Si l'objet acheté est défectueux, le client a le droit, à notre discrétion, de faire réparer le défaut ou de se faire livrer un objet exempt de défaut (exécution ultérieure). Si l'exécution supplémentaire échoue, le client est en droit d'exiger la résiliation ou la réduction du prix d'achat, selon son choix. Continental Gratrix a le droit exclusif de décider comment ces dommages doivent être réglés - soit par note de crédit ou paiement, soit par une livraison de remplacement de même ampleur. Toute autre réclamation du client est exclue. Si le client fait d'autres réclamations, celles-ci seront cédées à notre assurance responsabilité civile produits. Cette compagnie d'assurance prendra la décision finale sur toute réclamation en responsabilité. Le délai de prescription pour les demandes de garantie est de 12 mois à compter de la livraison des marchandises pour les produits installés selon les techniques recom-

mandées et qui ne sont pas responsables sur les surfaces décrites dans la fiche technique correspondante. Dans tous les cas, la garantie

est limitée au montant maximum de la valeur du matériel livré ou défectueux.

10. Responsabilité:

Nous sommes responsables de dommages et intérêts seulement en cas de graves négligences ou de fautes graves et de violation grave d'obligations contractuelles essentielles. Notre société est responsable seulement sur la responsabilité de fait des produits et en raison de la violation de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la santé ainsi qu'en raison de la violation par sa faute d'obligations contractuelles essentielles. Cependant, le droit aux dommages et intérêts en raison de la violation d'obligations contractuelles essentielles est limité au dommage prévisible, caractéristique du contrat. Des demandes de dommages et intérêts autres sont exclues. Nous déclinons toute responsabilité en cas de contrefaçon potentielle de brevet qui relève de la responsabilité personnelle.

11. Lieu d'exécution:

Le lieu d'exécution pour nos livraisons est l'endroit respectif d'expédition. Le lieu d'exécution pour les obligations de paiement de l'acheteur est Rotkreuz / Suisse.

12. Utilisation d'images et du contenu

L'utilisation des images et du contenu de nos newsletters, nos pages web, fiches techniques et de nos réseaux sociaux sont sous la responsabilité de l'utilisateur.

13. Protection des données

En ce qui concerne le traitement des données personnelles, Continental Gratrix AG se réfère à la déclaration de protection des données sur son site web (www.continentalgrafix.com).

14. Droit applicable:

Pour les litiges de toute nature ou contestations entre l'acheteur et nous, le seul droit applicable est le droit suisse régissant les litiges et contestations entre parties suisses. Pour tous les con-

CONTINENTAL
GRAFIX®



Lettenstrasse 2
CH-6343 Rotkreuz
Switzerland

Phone: +41 41 763 66 88
Fax: +41 41 763 60 14
info@continentalgrafix.com
www.continentalgrafix.com
MwSt. CH: CHE-103.565.612
MwSt. D: 0945/11066
UST-ID Nr. DE 814 424 041

tentieux, seul les tribunaux de notre siège social sont compétents. Nous pouvons néanmoins saisir la juridiction de l'acheteur et le poursuivre auprès des tribunaux compétents pour sa juridiction.

Etat: Août 2026